

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Copper Mesa Mining Corporation

Interdit à Copper Mesa Mining Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 26 août 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0226

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.